
Stars DVV – Règlement

Version 11/2019

A. Comment remporter des Stars DVV ?

1. Comment remporter des Stars DVV avec votre contrat Auto ?

Art. A.1.1. Avec quel type de véhicule pouvez-vous remporter des Stars DVV ?

Vous pouvez remporter des Stars DVV avec les véhicules suivants: voitures à usage privé et à usage mixte, minibus, mobilhomes, ancêtres (oldtimers), camionnettes légères, voitures de sport, et ce, que le véhicule soit utilisé à des fins privées ou professionnelles.

Vous ne pouvez pas remporter de Stars DVV avec les types de véhicules suivants : remorques et remorques de camping, véhicules avec plaque commerciale (plaque Z), camions et véhicules agricoles.

Art. A.1.2. Quels sont les contrats qui vous permettent de remporter des Stars DVV ?

- uniquement les contrats Retail (= contrats pour particuliers, indépendants et petites entreprises jusqu'à 10 employés) au logo DVV;
- indépendamment du fait que le preneur d'assurance soit une personne physique ou morale;
- uniquement grâce aux garanties Responsabilité Civile et Full Omnium. Vous pouvez épargner jusqu'à 7 Stars DVV par contrat (3 en RC et 4 en Full Omnium);
- pas les contrats temporaires (donc pas les contrats d'une durée inférieure à 1 an).

Les Stars DVV peuvent être regroupées sur la carte-avantage du ménage (par ménage s'entend les personnes habitant à la même adresse dans un rapport familial). Pour que les Stars DVV puissent être utilisées au niveau du ménage, votre conseiller doit cumuler les cartes-avantages des membres du ménage.

Art. A.1.3. Comment remporter des Stars DVV avec votre assurance Responsabilité Civile Auto ?

Vous recevez 1 Star DVV par année d'assurance (càd. à partir de l'échéance principale de la RC jusqu'à l'échéance principale suivante) si vous répondez aux conditions suivantes à la date de l'échéance principale de votre contrat:

- votre ancien et votre nouveau degré Bonus-Malus est inférieur ou égal à 0;
- vous n'avez eu aucun accident en tort au cours des 5 dernières années;
- votre contrat est en vigueur et l'a été au moins durant 290 jours au cours de l'année d'assurance observée.

Vous pouvez épargner, par contrat, un maximum de 3 Stars DVV sur la garantie Responsabilité Civile.

Art. A.1.4. Comment remporter des Stars DVV avec votre assurance Full Omnium Auto ?

Vous recevez 1 Star DVV par année d'assurance complète (à compter de la première échéance principale de la RC qui suit la souscription de l'assurance Full Omnium) si vous répondez aux conditions suivantes à l'échéance principale de votre contrat :

- votre ancien et votre nouveau degré Bonus-Malus est inférieur ou égal à 0;
- vous n'avez eu aucun accident en tort au cours des 5 dernières années;
- vous n'avez eu aucun sinistre dans l'une des garanties Omnium au cours de la dernière année;
- votre contrat est en vigueur et l'a été au moins durant 290 jours au cours de l'année d'assurance observée.

Vous pouvez épargner, par contrat, un maximum de 4 Stars DVV sur la Full Omnium.

Art. A.1.5. Moment de l'octroi

Chaque année, à l'échéance principale de votre contrat, nous vérifions si vous obtenez des Stars DVV. Ce n'est que lorsque la garantie Omnium a été en vigueur pendant une année d'assurance complète qu'elle entre en ligne de compte pour les Stars DVV. Quelle que soit la périodicité de votre contrat (annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle), l'octroi des Stars DVV a toujours lieu à la date de l'échéance principale du contrat.

Art. A.1.6. Octroi de Stars DVV en cas de reprise d'un contrat

En cas de reprise d'une police Auto, 3 Stars DVV sont octroyées en RC à condition que :

- le contrat DVV commence au degré Bonus-Malus 0;
- vous n'avez eu aucun accident en tort au cours des 5 dernières années;
- une attestation de sinistralité justifiant l'historique sinistres des 5 dernières années soit transmise à la compagnie.

L'octroi de ces 3 Stars DVV a lieu à la date d'effet de la garantie RC auprès de DVV. Ce n'est qu'à partir de cette date que les Stars DVV peuvent effectivement être utilisées en cas de sinistre éventuel. La poursuite de l'épargne des Stars DVV se déroule comme mentionné aux articles A.1.3 et A.1.4.

Art. A.1.7. Que faire en cas de transfert d'un contrat ?

Si un contrat sur lequel des Stars DVV ont été épargnées est transféré à un nouveau preneur d'assurance, le preneur d'assurance initial peut décider de :

- conserver les Stars DVV acquises grâce à ce contrat. Il s'ensuit que le nouveau preneur d'assurance ne peut épargner des Stars DVV avec ce contrat que si le nombre maximum de Stars DVV par contrat n'est pas atteint;
- transférer et céder intégralement au nouveau preneur d'assurance les Stars DVV liées au contrat transféré, et ceci, sur la base du formulaire «Transfert Stars DVV».

Art. A.1.8. Quid en cas d'annulation de la police ?

Les Stars DVV acquises ne seront pas reprises en cas d'annulation du contrat. Elles resteront disponibles en vue d'une utilisation dans un sinistre survenant sur d'autres polices. En cas de décès du preneur d'assurance ou d'annulation du contrat par le preneur d'assurance, elles pourront être transférées aux membres de la famille (parents au 1^{er} degré). Si, pour quelque raison que ce soit, la police devait être annulée à sa date d'effet, les Stars attribuées suivant l'article A.1.6. seront invalidées et ne pourront pas être utilisées.

Art. A.1.9. Comment êtes-vous informé ?

A l'échéance principale de votre contrat, vous recevez, avec votre avis d'échéance, un aperçu du nombre total de Stars DVV associées à ce contrat et à ce preneur d'assurance, avec le détail de Stars en RC et en Full Omnium. Le récapitulatif mentionne également le nombre total de Stars DVV sur toutes les polices de ce preneur d'assurance. Vous pouvez vous adresser à tout moment à votre conseiller pour connaître votre solde de Stars DVV.

2. Comment remporter des Stars DVV avec votre contrat Habitation ?

Art. A.2.1. Quel type de contrat Habitation vous permet de remporter des Stars DVV ?

- les contrats Cocoon, Optima Habitation, Cocoon+ et Cocoon Start;
- uniquement les contrats Retail au logo DVV;
- indépendamment du fait que le preneur d'assurance soit une personne physique ou morale;
- indépendamment du fait que le preneur d'assurance soit propriétaire ou locataire;
- indépendamment de l'objet assuré dans le contrat (bâtiment, contenu, usage mixte);
- indépendamment des garanties souscrites dans le contrat;
- indépendamment du type de bâtiment (maison, appartement, immeubles à appartements);
- indépendamment de l'usage (privé ou mixte);
- indépendamment de l'emplacement du risque;
- pas les contrats temporaires (donc pas les contrats d'une durée inférieure à 1 an);
- vous pouvez épargner un maximum de 3 Stars DVV par police Habitation.

Les Stars DVV peuvent être regroupées sur la carte-avantage du ménage (par ménage s'entend les personnes habitant à la même adresse dans un rapport familial). Pour que les Stars DVV puissent être utilisées au niveau du ménage, votre conseiller doit cumuler les cartes-avantages des membres du ménage.

Art. A.2.2. Comment remporter des Stars DVV avec votre contrat Habitation ?

Vous recevez 1 Star DVV par année d'assurance, si vous répondez aux conditions suivantes à l'échéance principale de votre contrat :

- votre contrat Habitation est en vigueur;

- aucun sinistre n'a été constaté dans votre assurance Habitation au cours de l'année écoulée;
- une assurance Familiale DVV est en vigueur au sein de votre ménage.

Vous pouvez épargner un maximum de 3 Stars DVV par contrat.

Art. A.2.3. Moment de l'octroi

Chaque année, à l'échéance principale de votre contrat, nous vérifions si vous obtenez des Stars DVV.

Quelle que soit la périodicité de votre contrat (annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle), l'octroi des Stars DVV a toujours lieu à la date d'échéance principale du contrat.

Art. A.2.4. Octroi de Stars DVV en cas d'une nouvelle assurance Habitation

Nous octroyons 1 Star DVV lors de la souscription d'une nouvelle assurance Habitation (qu'il s'agisse de la reprise d'une police existante ou non) à condition qu'une assurance Familiale soit en vigueur ou soit reprise chez DVV au sein du ménage.

L'octroi de cette Star DVV a lieu à la date d'effet de la police Habitation chez DVV. Ce n'est qu'à partir de cette date que la Star DVV peut être effectivement utilisée en cas de sinistre éventuel.

La poursuite de l'épargne des Stars DVV se déroule comme mentionné à l'article A.2.2.

Art. A.2.5. Que faire en cas de transfert d'un contrat ?

Si un contrat sur lequel des Stars DVV ont été épargnées est transféré à un nouveau preneur d'assurance, le preneur d'assurance initial peut décider de:

- conserver les Stars DVV acquises grâce à ce contrat. Il s'ensuit que le nouveau preneur d'assurance ne peut épargner des Stars DVV avec ce contrat que si le nombre maximum de Stars DVV par contrat n'est pas atteint;
- transférer et céder intégralement au nouveau preneur d'assurance les Stars DVV liées au contrat transféré, et ceci sur la base du formulaire «Transfert Stars DVV».

Art. A.2.6. Quid en cas de cessation de la police ?

Les Stars DVV acquises ne seront pas reprises en cas d'annulation du contrat. Elles resteront disponibles en vue d'une utilisation dans un sinistre survenant sur d'autres polices. En cas de décès du preneur d'assurance ou d'annulation du contrat par le preneur d'assurance, elles pourront être transférées aux membres de la famille (parents au 1^{er} degré). Si, pour quelque raison que ce soit, la police devait être annulée à sa date d'effet, la Star attribuée suivant l'article A.2.4. sera invalidée et ne pourra pas être utilisée.

Art. A.2.7. Comment êtes-vous informé ?

A l'échéance principale de votre contrat, vous recevez, avec votre avis d'échéance, un aperçu du nombre total de Stars DVV associées à ce contrat et à ce preneur d'assurance. Le récapitulatif mentionne également le nombre total de Stars DVV sur toutes les polices de ce preneur d'assurance. Vous pouvez vous adresser à tout moment à votre conseiller DVV pour connaître votre solde de Stars DVV.

B. Comment utiliser les Stars DVV

1. Comment utiliser les Stars DVV dans votre contrat Auto ?

Art. B.1.1. Comment utiliser vos Stars DVV en Responsabilité Civile?

En assurance Responsabilité Civile Auto, après un accident en tort, vous pouvez utiliser vos Stars DVV pour empêcher votre Bonus-Malus d'augmenter. En d'autres termes, pour neutraliser votre malus. Le nombre de Stars DVV dont vous avez besoin pour ce faire dépend du degré BM de votre contrat à la date du sinistre. Nous tenons également compte du fait que vous avez déjà ou non racheté antérieurement un malus pour ce contrat et du fait que d'autres dossiers sinistres sont éventuellement en cours pour lesquels l'utilisation de Stars DVV a été demandée.

Degré Bonus-Malus à l'échéance principale précédente chez DVV	Malus neutralisé au cours des 5 dernières années	Nombre de Stars DVV à utiliser à la date du sinistre
-4 - 0	Non	3
-4 - 0	Oui	9
1 - 5	Non	9
1 - 5	Oui	15
6 - 9	Non	15

Art. B.1.2. Comment utiliser vos Stars DVV en Full Omnium?

En Full Omnium Auto, vous pouvez neutraliser la franchise de base à l'aide de 6 Stars DVV à condition que le montant des dommages excède la franchise totale applicable au sinistre. Les Stars DVV neutralisent la franchise de base jusqu'à 750 EUR maximum. Si votre franchise de base est supérieure à ce montant, nous paierons les 750 EUR pour vous, et vous devrez payer le reste.

Les Stars DVV neutralisent uniquement la franchise de base, c'est-à-dire la franchise que vous avez vous-même choisie. Elles n'ont aucun impact sur les éventuelles franchises imposées par la compagnie, ni sur les éventuelles franchises de sanctions comme la franchise pour les jeunes ou pour avoir dépassé la limite de 10.000 km parcourus annuellement.

De plus, les Stars DVV ne peuvent être utilisées dans le cadre d'une franchise anglaise.

2. Comment utiliser les Stars DVV dans vos assurances Habitation et Familiale?

Art. B.2.1. Comment utiliser vos Stars DVV dans votre assurance Habitation ?

Dans votre assurance Habitation, vous pouvez neutraliser la franchise de base à l'aide de 3 Stars DVV à condition que le montant des dommages (indemnisation Pertes Indirectes exclue) excède 1.000 EUR. Le montant des dommages comprend la TVA sur présentation de la facture.

La franchise de base s'élève, au 1/10/2019, à 263,53 EUR (calculée à l'indice des prix à la consommation 254,37, base 100 en 1981). Les garanties pour lesquelles il existe une franchise spécifique (par ex. Protection Juridique) ne peuvent pas bénéficier de l'utilisation des Stars.

Art. B.2.2. Comment utiliser vos Stars DVV dans votre assurance Familiale ?

Dans votre assurance Familiale, vous pouvez neutraliser la franchise de base à l'aide de 3 Stars DVV à condition que le montant des dommages excède 1.000 EUR. La franchise de base s'élève, au 1/10/2019, à 263,53 EUR (calculée à l'indice des prix à la consommation 254,37, base 100 en 1981).

Les garanties pour lesquelles il existe une franchise spécifique (par ex. Protection Juridique) ne peuvent pas bénéficier de l'utilisation des Stars.

C. Dispositions diverses

1. Dispositions diverses lors de l'utilisation des Stars DVV

- Seules les Stars DVV remportées jusqu'à la date du sinistre incluse peuvent être utilisées pour neutraliser le malus ou la franchise de ce sinistre.
- Lors de la déclaration d'un sinistre, vous devez vous-même indiquer si vous souhaitez engager vos Stars DVV et pourquoi. Votre conseiller DVV l'indiquera sur la déclaration.
- Dès que le conseiller a, à votre demande, requis l'utilisation des Stars DVV à la compagnie, il vous est impossible de revenir sur votre décision.
- Les Stars DVV ne peuvent être utilisées que sur des contrats qui, en vertu du règlement, donnent droit à des Stars DVV.
- Les Stars DVV ne peuvent pas être engagées pour neutraliser la franchise présente sur la garantie séparée Bris de Vitres (hors Omnium), ni pour éviter la franchise en cas d'Insolvabilité en Protection Juridique.
- Vous ne pouvez pas échanger vos Stars DVV contre des espèces.

2. Imputation des Stars DVV

- Tout d'abord, les Stars DVV sont imputées au contrat dans le cadre duquel le sinistre s'est produit.
- Si le nombre de Stars DVV ne suffit pas, les autres contrats de cette personne seront invoqués: toujours la police Habitation en premier lieu et ensuite les autres polices Auto.
- Pour toutes les polices Auto confondues, nous invoquerons les Stars de la garantie RC avant celles de l'Omnium.
- Enfin, les Stars DVV des autres contrats du ménage seront utilisées si elles sont liées.

L'ordre d'imputation ne peut être modifié sur requête du client.

3. Quand ne peut-on pas utiliser les Stars DVV ?

- Pour un contrat est en Contentieux, c'est-à-dire si la prime de votre contrat n'a pas été payée et si vous avez déjà reçu un pli recommandé à ce sujet.
- En cas de fraude.
- Pour un sinistre Auto où DVV assurances est en droit d'exercer un recours en vertu des articles 45 à 48 des Conditions Générales de l'assurance de la Responsabilité Civile.

4. Adaptation du règlement

DVV peut modifier le présent règlement chaque année de façon unilatérale.